

autres pour se réunir souvent. La souveraineté politique de l'Assemblée générale, devenue impraticable, tomba et fit place à l'organisation hiérarchique des propriétaires.

La souveraineté domestique dut aussi s'altérer, parce que le chef guerrier n'était pas suivi de sa famille seule. Sa bande était composée de guerriers appartenant à diverses familles et tribus. La camaraderie des guerriers remplaça l'association domestique. Le chef propriétaire se vit entouré de Gaulois, d'étrangers. Dès lors, le caractère patriarcal qu'avait la société domestique, dut forcément s'affaiblir.

La fusion de la société et de la propriété n'était donc pas nouvelle. Elle ne fut pas uniquement le résultat de la conquête. Un fait analogue existait en Germanie dans la tribu. Mais en Gaule, la part du régime patriarcal s'affaiblit beaucoup, et celle de la conquête devint le principe dominant de cette fusion, l'un des grands caractères du régime féodal.

Le régime politique ou l'association générale des propriétaires de fiefs entre eux, tel est le troisième caractère du régime féodal.

A la fin du *x^e* siècle, le système des institutions libres, celui de la royauté, sont ébranlés. Ils sont sans force, sans puissance. Seules, à cette époque, les institutions aristocratiques se vivifient et prédominent. Du *v^e* au *x^e* siècle, époque si tourmentée, si agitée, il est presque impossible de rechercher et d'observer le véritable régime politique qui constituait la féodalité. On n'en perçoit que les germes. On voit tomber tout autre système. Ceux qui ont régné auparavant sont vaincus et abolis.

Après l'invasion, les systèmes d'institution suivants coexistent. Le système des *institutions libres* représenté en